

PRÉAVIS N°: 08/21

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 219'000.- pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane

CONSEIL COMMUNAL 7 DECEMBRE 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Représentée par Messieurs Julien Pittet & Colin Faqi et Madame Sophie Demierre, la COGEFIN a participé à la séance de la Commission ad hoc du 10 novembre présidée par Monsieur Daniel Perret-Gentil durant laquelle Monsieur Roger Muller, Municipal, a répondu à toutes les questions.

Dans un premier temps, la Commission s'est réunie à l'Auberge de la Douane pour la visite de tous ses locaux puis à la Salle des mariages toujours en présence de Monsieur Muller et des membres de la Commission ad hoc. Nous tenons à remercier Monsieur Muller pour son accueil et sa disponibilité ainsi que pour les réponses apportées aux différentes questions posées.

La COGEFIN s'est ensuite réunie le mardi 23 novembre 2021 pour traiter de ce préavis.

La COGEFIN a pris acte des arguments décrits dans le préavis N° 08/21 demandant un crédit de CHF 219'000.- pour la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane.

Après analyse de ce préavis, la COGEFIN tient à signaler les points suivants:

- La Commune dispose des moyens financiers nécessaires à l'élaboration de cette étude d'un montant de CHF 219'000.- ;
- Depuis la fermeture de l'établissement, nous déplorons que la Municipalité n'ait pas anticipé un partenariat avec un tenancier afin d'élaborer ensemble les clauses de besoins nécessaires aux deux parties. Cette manière de procéder permettrait un investissement plus judicieusement ciblé.

La COGEFIN estime également que cette dépense devrait découler d'une stratégie globale sur l'affectation de l'ensemble des bâtiments communaux.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission vous prie à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir refuser les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° **08/21** ;
- ouï le rapport de la commission chargée de cette étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1) autorise formellement la Municipalité à lancer la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane,

2) accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 219'000.-- TTC, dont à déduire toute éventuelle participation de tiers,

3) prend acte que la dépense sera reprise dans le préavis final des travaux de transformation de l'Auberge communale de la Douane,

4) prend acte qu'en cas de refus du préavis final des travaux de transformation de l'Auberge communale de la Douane, l'investissement sera comptabilisé à l'actif du bilan et amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,

5) autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport : Mme Sophie Demierre

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 23 novembre: Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Jakup Isufi, Colin Faqi, Julien Pittet, Simon Benjamin et Cédric Böhlen

Moudon, le 23 novembre 2021

Sophie Demierre, rapportrice